



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 1 du 10 janvier 2019

Retour vers le futur, épisode 3 : « travailler plus pour gagner plus »

Le ministère en revenant au "travailler plus pour gagner plus" se trompe de levier : le premier comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN) du 30 janvier doit examiner le rétablissement du caractère obligatoire de la deuxième heure supplémentaire pour les enseignant.e.s des collèges et des lycées.

Le Sgen-CFDT a rappelé à de nombreuses reprises au ministre qu'il était opposé à cette mesure.

En fait, le gouvernement compense les suppressions de postes par une augmentation imposée du temps de travail. Cette intensification du travail aura pour conséquence de dégrader les conditions de travail des enseignant.e.s et interroge sur les conséquences possibles sur la qualité du service rendu à la population.

Le discours ministériel récurrent visant à faire passer le recours aux heures supplémentaires pour de la revalorisation n'est pas acceptable.

Cela revient à confondre le « travailler plus pour gagner plus » avec une augmentation de la rémunération horaire et à considérer que le travail enseignant se limite au seul temps de cours.

Par ailleurs, les heures supplémentaires creusent les inégalités entre les différentes catégories d'enseignants et d'agents. L'accès aux heures supplémentaires n'est pas égal pour tous. Enfin, cette mesure va creuser les écarts de rémunération entre enseignants et enseignantes à cause, hélas, de l'inégale répartition des rôles femmes-hommes. Pour un gouvernement qui fait de l'égalité femmes-hommes une grande cause du quinquennat et juste après la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, cette décision est pour le moins incohérente.